



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Arrêté n° 16/2025

Modalités de la consultation du public relative à l'instauration d'une zone à faibles émissions sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-4-1 et R.5211-9-2,

Vu l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Considérant qu'un projet de création d'une zone à faibles émissions implique l'organisation d'une consultation du public,

Arrête

Article 1 – Durée de la consultation du public pour la création de la Zone à faibles émissions mobilité

Une consultation du public est organisée du 17 mars au 27 avril.

Article 2 – Documents mis à disposition du public

Il sera procédé à la mise à la disposition du public d'un dossier de consultation, constitué :

- du projet d'arrêté instaurant une Zone à Faibles Émissions sur le territoire de de Mulhouse Alsace Agglomération ;
- des études présentant l'objet des mesures de restriction, justifiant leur nécessité et exposant les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus de leur mise en œuvre ainsi que les enjeux socio-économique qui y sont liées ;
- de l'étude d'ATMO Grand Est sur l'évaluation de l'impact de la mise en place d'une ZFE sur m2A ;
- du Plan air santé de m2A.

Article 3 – Modalités de la mise à disposition

Le dossier de consultation ainsi que le registre électronique sont disponibles en ligne sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération, à l'adresse m2A.fr/air

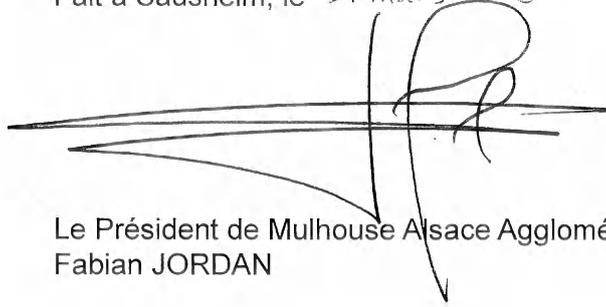
Article 4 – Affichage

La présente décision sera affichée devant le siège de Mulhouse Alsace Agglomération durant toute la durée de la consultation et sera publiée sous forme électronique par mise en ligne sur le site de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausheim, le 14 mars 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'J' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle.

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération
Fabian JORDAN